

# Cellule Discrimination, Harcèlement, Violences sexuelles et sexistes

Dispositif étudiant

## Contexte

- ✓Volonté de l'Université Lyon 2 d'engager une politique volontariste pour prévenir et lutter contre le harcèlement, discriminations et violences sexuelles et sexistes (VSS)
- ✓ Répondre aux recommandations ministérielles circulaire n°2015-193 prévention et traitement du harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur



### Contexte

→ Mise en place d'une cellule discrimination, harcèlement, violences sexuelles et sexistes pour les étudiant.es



## Objectifs de la cellule

- ✓ Accompagner et orienter les étudiant.es victimes d'une situation de discrimination, de harcèlement et violences sexuelles et sexistes (D/H/VSS)
- ✓ Prévenir les situations de D/H/VSS
- ✓ Etre un lieu ressource pour tout.e étudiant.e (victime ou témoin) sur les questions de D/H/VSS
- ✓ Prendre les mesures administratives et/ou disciplinaires nécessaires lorsque la situation entre dans le champ d'action de l'Université



## Définir la situation

Champ d'action de l'Université (en cours de définition avec la Direction des Affaires Juridiques)

- ✓ Situation entre 2 étudiant.es sur le campus
- ✓ Situation entre 2 étudiant.es hors du campus au cours d'une action en lien avec l'Université
- ✓ Situation entre 2 étudiant.es hors du campus au cours d'une action sans lien avec l'Université
- ✓ Situation entre un.e étudiant.e de Lyon 2 et une personne externe (famille, ami, employeur...)
- **√** ....

→ En fonction de la situation, l'orientation sera différente



## Composition de la cellule

- ✓ Cellule écoutante
  - Professionnel.les de santé du SSU
  - Assistante sociale auprès des étudiant.e de la Vie étudiante
- ✓ Cellule d'enquête
  - ❖ DAJIM
  - ❖ DFVE
  - RH (si implication d'un.e membre du personnel)
- ✓ Cellule décisionnaire
  - DGS
  - Membres de l'équipe présidentielle
  - Tout autre membre dont la présence est nécessaire et pertinente



# Fonctionnement de la cellule (1/2)

Sollicitation de la cellule

Ecoute

Définition du champ d'action Définition de la demande

Accompagnement social
Accompagnement médicopsychologique

Par formulaire sur l'intranet

- → Envoi d'un mail au SSU
- → Proposition de RDV

Par un.e professionnel.le de santé formé.e Définition du champ d'action en collaboration avec la DAJIM

Proposition systématique

- → Rencontre assistante sociale
- → Suivi avec un.e professionnel.le de santé du SSU

Etudiant.e souhaite engager des démarches juridiques et/ou auprès de l'institution

Etudiant.e ne souhaite pas engager des démarches juridiques et/ou auprès de l'institution



Cf. Slide suivante

## Fonctionnement de la cellule (2/2)

- → Possible uniquement si la situation relève du champ d'action de l'Université.
- → Adresse mail donnée par un membre de la cellule écoutante
- → Etudiant.e informé.e que saisir la cellule d'enquête ne signifie pas validation de situation de H/D/VSS et n'aboutira pas forcément à une sanction

Etudiant.e souhaite engager des démarches juridiques et/ou auprès de l'institution

Champ d'action de l'Université

Saisie de la cellule d'enquête puis de la cellule décisionnaire

Procédure administrative, disciplinaire...

+/- Orientation vers des associations extérieures

Hors champ d'action de l'Université

Orientation vers des associations extérieures



Accompagnement social
Accompagnement médicopsychologique

#### Prévention

- ✓ Actions de prévention et de sensibilisation sur ce qui relève de DHVSS
- ✓ Coordination assurée par le service de la Vie Etudiante
- ✓ Co-construction avec DIRCOM, SCUIO-IP, SSU, associations étudiantes, associations extérieures...



## **Evaluation**

- ✓ Rapport présenté chaque année au CHSCT et en CFVU
  - ✓ Nb de signalements
  - ✓ Nb de consultations SSU
  - ✓ Nb de consultations AS
  - ✓ Nb de cas avec saisie de la cellule décisionnaire
  - ✓ Synthèse des actions de la cellule décisionnaire
  - ✓ Bilan des actions de sensibilisation

